

Le service social de l'OGACA, c'est **une expertise de 25 ans** dans le domaine de la paie.

Employeur, dirigeant, gérant de société, président d'association ou expert-comptable, l'OGACA prend en charge l'ensemble des formalités liées à votre personnel. Nous vous proposons des formules adaptées à votre type structure (selon votre domaine d'activité et votre effectif), tous les profils sont gérés par notre service (artistes, techniciens, professeurs, contrat unique d'insertion, C.D.I...)

Le droit social (à fortiori dans la filière culturelle) exige de faire appel à des spécialistes qui sauront vous conseiller sur les nombreux dispositifs d'aides, d'exonérations de charges ou d'autres mesures conjoncturelles : l'ensemble de nos formules 'paies' incluent un conseil permanent.

Les chiffres 2010 du service paie de l'OGACA :

- 1 266 fiches de paie par mois (15 200 bulletins en 2010)

- 315 structures

Les + du service paie de l'OGACA :

- Spécialiste de la paie du secteur culturel (spectacle, animation, écoles de musique, crèches associatives...)

- Des tarifs dégressifs

- La maîtrise des conventions collectives

- Une parfaite maîtrise du régime des intermittents du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel

- Des simulations gratuites pour vos budgets

- Des fiches pratiques et des conseils ([employeurs du spectacle : le saviez-vous ?](#))

L'équipe :

- Marc Hartstreisel (responsable du service)

- Abdoulaye Coly (technicien paie)

- Julien Vetter (technicien paie / conseiller en gestion)

- Sébastien Wanner (technicien paie / conseiller en gestion)

Contact :

- paye@ogaca.org

Ouverture de votre dossier en 48h

- Rendez-vous dans la rubrique [devis et ouverture de dossier](#)

□
